

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa vingt-quatrième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
les 24 mars et 12 mai 2000

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(24)/3  
5 juin 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
les 24 mars et 12 mai 2000

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<u>Page</u>
I. Suivi des résultats de la dixième session de la Conférence (point 2 de l'ordre du jour ) .....	4
II. Examen du calendrier des réunions (point 3 de l'ordre du jour).....	12
III. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour).....	13
IV. Questions d'organisation .....	18

### Annexes

<b>Annexe</b>	
I. Ordre du jour de la vingt-quatrième réunion directive du Conseil.....	19
II. Participation.....	20
III. Questions à inscrire à l'ordre du jour de la première session des commissions et des réunions d'experts connexes.....	22
IV. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Conseil .....	24

## Chapitre I

### SUIVI DES RÉSULTATS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### *Déclarations liminaires*

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que la dixième session de la Conférence avait bénéficié d'un concours exceptionnel de circonstances, sous l'action de facteurs tant intérieurs qu'extérieurs. Premièrement, elle s'était tenue au bon moment : après le fiasco de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, les gouvernements étaient bien décidés à éviter un nouvel échec. Deuxièmement, elle s'était tenue au bon endroit : le pays d'accueil, la Thaïlande, sous la direction du Vice-Premier Ministre Supachai Panitchpakdi, n'avait ménagé aucun effort pour en assurer le succès. Chacun avait pris la tâche à cœur, non seulement le Gouvernement, mais encore la presse, la société civile et la population tout entière.

2. Troisièmement, il fallait louer l'efficacité des préparatifs sous la conduite du comité préparatoire du Groupe des 77 et de la Chine, la contribution des réunions régionales à la naissance d'un esprit de conciliation et le rôle important joué par le Président du Conseil. Quatrièmement, le secrétariat avait fait preuve d'initiative et d'innovation – en considérant la forme et le fond comme indissociables, en utilisant l'écran dans les salles de conférence pour l'élaboration et la négociation des textes, et en rassemblant les chefs d'organisations internationales pour examiner des questions économiques et sociales liées au mandat de la CNUCED et pour étudier la contribution qu'ils pourraient apporter aux travaux de celle-ci.

3. L'heure était à présent venue de répondre aux attentes nées à Bangkok et d'aller de l'avant; concrètement, il s'agissait surtout de mettre en œuvre le Plan d'action (TD/386) et d'entretenir ou de développer les forces qui avaient contribué au succès de la dixième session, en étant guidé par l'esprit novateur de Bangkok et par l'expérience de Midrand. La CNUCED mettrait toujours plus l'accent sur les problèmes des pays les moins avancés (PMA), en commençant par organiser la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui aurait lieu à Bruxelles en mai 2001. L'esprit de Bangkok voulait que l'on encourage la convergence et la complémentarité des vues, que l'on mène des consultations suivies avec sagesse et détermination pour accroître la synergie avec l'OMC, le CCI, l'UNITAR, l'OMPI, le BIT, l'ONUDI, la FAO et d'autres organismes ou organisations du système des Nations Unies, et que l'on adapte la répartition des ressources en les axant notamment sur les PMA ainsi que sur la formation et le renforcement des capacités dans les pays en développement, qui figuraient parmi les priorités de la CNUCED.

4. Trois questions se posaient : comment coordonner ces activités et les intégrer pleinement les unes aux autres ? Comment mettre à profit les ressources existantes pour ce faire ? Et comment donner suite concrètement au paragraphe 166 du Plan d'action sur le renforcement des capacités ? Il fallait tout d'abord désigner à la CNUCED une personne chargée de coordonner les tâches, en consultation avec les États membres; le Conseil créerait également un organe consultatif et la CNUCED coopérerait étroitement avec le nouvel Institut international pour le commerce et le développement, qui allait être établi à Bangkok.

5. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que le succès de la dixième session de la Conférence était dû principalement à la formation d'un consensus sur une stratégie de développement pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous, à la présence d'un large éventail de participants et à la création de l'Institut international dont les États membres de la CNUCED étaient instamment priés d'utiliser les services. Le Plan d'action donnait des orientations précises pour les activités et priorités futures de l'organisation, qui devait notamment mettre l'accent sur l'interdépendance du commerce, du financement et du développement et sur les aspects du commerce international qui étaient importants pour les pays en développement, comme la libéralisation et l'utilisation du commerce électronique dans le secteur des services financiers.

6. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (République islamique d'Iran) a déclaré que le Groupe était très satisfait des résultats de la dixième session de la Conférence et s'attacherait à en faire appliquer les décisions; ses partenaires, en particulier les pays développés, devraient faire de même. La session avait ranimé l'esprit de coopération internationale nécessaire à la santé, à la solidité et à l'équité de l'économie mondiale, mais l'avenir du Plan d'action dépendait de la volonté politique de tous les États membres. Le Sommet du Sud qui devait se tenir prochainement à La Havane serait l'occasion rêvée de relancer la coopération et la solidarité Sud-Sud et d'examiner d'un œil critique les questions faisant l'objet de discussions entre pays développés et pays en développement, en particulier les problèmes posés par la mondialisation. L'Assemblée du millénaire devrait aussi contribuer à un renforcement de la coopération entre les partenaires de développement et permettre d'évaluer la contribution de l'ONU au progrès de l'humanité et de la société au cours des 50 dernières années, ainsi qu'à l'amélioration des perspectives pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

7. La représentante des **États-Unis** a dit que son pays coopérerait étroitement avec tous les partenaires de développement ainsi qu'avec le Secrétaire général et les fonctionnaires de la CNUCED à l'application du Plan d'action et de la Déclaration de Bangkok. Il ferait tout son possible pour aider la CNUCED à s'attaquer aux problèmes critiques des PMA et à répondre à leurs besoins. À propos du nouveau programme en faveur de l'Afrique, la réaffectation éventuelle de ressources ne devrait pas se faire au détriment des divisions du commerce ou de l'investissement, qui constituaient l'"épine dorsale" de la CNUCED.

8. Le représentant de l'**Éthiopie** a déclaré qu'un atelier national avait eu lieu à Addis-Abeba le 8 mars, qui avait porté sur les résultats de la dixième session de la Conférence et leurs conséquences pour l'économie et la politique éthiopiennes sur les préparatifs nationaux, régionaux et internationaux de la Conférence de Bruxelles et sur la contribution d'institutions nationales à celle-ci. Addis-Abeba accueillerait aussi une réunion régionale d'experts de PMA africains anglophones du 27 au 29 mars, dans le cadre des préparatifs de cette Conférence. Le représentant approuvait le projet de plan à moyen terme et estimait que le mécanisme intergouvernemental et les travaux de recherche de la CNUCED devaient tenir dûment compte des besoins des PMA. Les recommandations du Plan d'action et les résolutions de l'Assemblée générale concernant ces pays devaient être appliquées sans retard. Il fallait aussi qu'un organe de contrôle se réunisse deux fois par an pour dresser le bilan de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ainsi que pour étudier les obstacles au développement des PMA. Le financement de la participation d'experts des PMA aux réunions devrait être plus prévisible.

9. Le représentant de **Cuba** a dit que les propositions du Groupe de travail du plan à moyen terme ajoutaient de nouveaux éléments au programme de travail. Toute modification du mécanisme intergouvernemental devrait être effectuée dans l'esprit de Bangkok.
10. Le représentant de la **Suisse** faisait confiance au jugement du Secrétaire général pour toute restructuration du secrétariat de la CNUCED. Il considérait cependant que toutes les divisions, et non pas seulement deux d'entre elles, jouaient un rôle essentiel dans les travaux de l'organisation.
11. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a félicité le Secrétaire général et le secrétariat de la CNUCED de leur excellent travail pendant la préparation et la tenue de la session, et a remercié le Gouvernement et le peuple thaïlandais de leur chaleureuse hospitalité. L'UE était bien décidée à coopérer avec tous les partenaires de développement à la mise en œuvre du Plan d'action.
12. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Malaisie) a déclaré que le Plan d'action était éminemment "réalisable". Les activités proposées dans le plan à moyen terme devraient être exécutées de façon équilibrée, compte tenu des questions intersectorielles intéressant tous les pays en développement, pour que ceux-ci s'intègrent avec efficacité et profit dans l'économie mondiale. Le secrétariat devrait aussi faire le nécessaire pour appliquer le plus tôt possible la partie du Plan d'action concernant la contribution de la CNUCED à la réforme de l'architecture financière internationale.
13. Le coordonnateur des **PMA** à Genève (Bangladesh) a dit qu'il souscrivait aux déclarations faites par les représentants ou porte-parole du Groupe des 77, du Groupe asiatique et de la Chine et de l'Éthiopie au sujet des pays les moins avancés. La dixième session de la Conférence avait refocalisé l'attention de la communauté internationale sur des aspects urgents de développement. Les PMA tiraient grand profit des travaux de la CNUCED et constataient avec satisfaction que cette session avait abouti à un consensus sur des questions intéressant la communauté internationale tout entière. Les PMA avaient cependant besoin d'un soutien accru des États membres et du secrétariat. Sous la conduite de l'Union européenne, la communauté internationale devrait exécuter un programme de travail digne de ce nom pour les aider à combattre la pauvreté. Les pays développés devraient traduire le Plan d'action en mesures prioritaires pour renforcer les capacités des PMA, pour améliorer l'accès de leurs produits aux marchés, et pour leur fournir une assistance technique ainsi qu'un appui dans le domaine de l'infrastructure et du transfert de technologie. Il fallait coordonner et harmoniser l'action des organisations internationales dans le domaine de l'accès aux marchés et du renforcement des capacités, et la CNUCED devrait continuer à jouer un rôle essentiel à cet égard.
14. Le représentant du **Japon** a dit que son pays coopérerait avec d'autres pays développés à l'exécution du Plan d'action.

a) **Résultats de la trente-cinquième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme**

*Délibérations du Conseil à la première partie de la réunion*

15. Pour l'examen de ce point à la première partie de la réunion, le Conseil était saisi des documents suivants :

"Projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005 : Programme 9. Commerce et développement" (TD/B/EX(24)/L.2)

"Décision approuvée par le Groupe de travail à la première partie de sa trente-cinquième session" (TD/B/EX(24)/L.3).

16. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) a déclaré que celui-ci appuyait le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme, et en particulier le sous-programme concernant l'Afrique. Il fallait affecter suffisamment de ressources à la promotion des stratégies de développement du continent et à son adaptation à la mondialisation. Les postes approuvés par l'Assemblée générale pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés devraient être pourvus le plus tôt possible. Les activités concernant les PMA devraient être incorporées au programme de recherche de la CNUCED et faire l'objet d'un examen plus approfondi aux réunions intergouvernementales.

17. Le représentant du **Japon** a dit que l'évaluation proposée des activités de la CNUCED devrait être fondée sur les indicateurs de résultats présentés pour la première fois dans le projet de plan à moyen terme. Cela aiderait les États membres à assurer la bonne exécution du Plan d'action et à suivre les efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la qualité de ses travaux. Cela contribuerait aussi à accroître la transparence et obligerait l'organisation à rendre des comptes à ses États membres.

18. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (République islamique d'Iran) a dit qu'il approuvait l'idée d'une évaluation, qui devrait être inscrite à l'ordre du jour des consultations mensuelles du Président du Conseil.

**Décision**

19. À sa 912ème séance plénière, le 24 mars 2000, le Conseil du commerce et du développement a fait sienne la décision approuvée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (TD/B/EX(24)/L.3). Il a ainsi adopté le texte du chapitre relatif à la CNUCED du projet de plan à moyen terme, qui serait transmis aux autorités compétentes du Siège de l'ONU, et décidé d'étudier la proposition tendant à ce que le secrétariat de la CNUCED évalue ses activités compte tenu des indicateurs de résultats indiqués dans le plan à moyen terme, et présente cette évaluation aux États membres pour examen. (Pour le texte complet de la décision du Groupe de travail et du projet de plan à moyen terme, voir TD/B/47/4-TD/B/WP/127. Pour les délibérations du Conseil sur l'évaluation proposée, voir plus loin.)

*Délibérations du Conseil à la reprise de la réunion*

20. Pour l'examen de la question à la reprise de la réunion, le Conseil était saisi des documents ci-après :

"Projet de décision soumis par le Président du Conseil du commerce et du développement" (TD/B/EX(24)/L.5)

Programme de travail révisé de la CNUCED (TD/B/WP/L.95)

Conclusions concertées du Groupe de travail (TD/B/WP/L.96).

21. À propos de l'évaluation et du projet de décision sur la réalisation, au deuxième trimestre de 2002, d'un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED sur la base des indicateurs de résultats approuvés dans le plan à moyen terme (TD/B/EX(24)/L.5), le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que deux des trois indicateurs en question dépendraient des renseignements fournis par les gouvernements : réponses à des enquêtes effectuées auprès des lecteurs, entre autres, et opinions des États membres. Il espérait que l'information serait abondante et ne se ferait pas attendre.

22. Le représentant du **Portugal** a déclaré que les pays en développement devraient également communiquer des informations.

23. Le représentant du **Japon** a dit que l'examen à mi-parcours devait absolument faire partie intégrante de la réforme de la CNUCED. Il était donc regrettable que la Déclaration de Bangkok n'en fit pas mention. Cet examen apparaissait de plus en plus nécessaire. Après la neuvième session de la Conférence, le Japon avait milité en faveur de l'amélioration générale des travaux de l'organisation et de son mécanisme intergouvernemental. La décision qui venait d'être prise par le Conseil allait dans le bon sens.

24. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (République islamique d'Iran) approuvait l'idée d'un examen à mi-parcours. Le programme de travail adopté à Bangkok reflétait en général les priorités des pays en développement. L'examen devait faire partie intégrante de l'application de ce programme, car il permettrait aux États membres de faire le point des activités, de définir les mesures qui restaient à prendre et de veiller à ce que les ressources mises à la disposition du secrétariat soient en rapport avec le mandat approuvé à Bangkok.

25. La représentante des **États-Unis** a demandé quels moyens seraient mis en œuvre pour l'examen, outre les questionnaires, et a suggéré la constitution de groupes de discussion, entre autres, pour recueillir l'avis des délégations aux réunions, les représentants n'ayant guère le temps de coucher leurs idées sur le papier.

**Décision**

26. À sa 913<sup>ème</sup> séance plénière, le 12 mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a pris la décision suivante :

"Le Conseil du commerce et du développement procédera, pendant le deuxième trimestre de 2002, à un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED, en se fondant sur les indicateurs de résultats convenus dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Il examinera également le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental."

27. Le Conseil a également approuvé le programme de travail révisé publié sous la cote TD/B/WP/L.95, ainsi que les conclusions concertées présentées dans le document TD/B/WP/L.96. (Pour le programme de travail révisé et les conclusions concertées, voir TD/B/47/4 - TD/B/WP/127.)

#### **b) Ordre du jour des trois commissions**

28. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le choix des nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour des commissions représenterait un premier pas sur la voie de l'amélioration du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental. Il s'agissait toutefois là d'un processus évolutif et l'Union souhaitait pouvoir s'assurer que les recommandations correspondaient bien aux objectifs en matière d'amélioration.

#### **Décision**

29. À sa 912<sup>ème</sup> séance plénière, le 24 mars 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de renvoyer la question de l'ordre du jour de la première session des trois commissions et des thèmes des réunions d'experts connexes aux consultations que le Président du Conseil tiendrait le 31 mars 2000. Les participants à ces consultations étudieraient aussi la note du secrétariat sur l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (TD/B/EX(24)/L.1)<sup>1</sup>.

#### **c) Autres questions : Application du paragraphe 166 du Plan d'action**

30. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que celle-ci s'employait activement à développer son programme de renforcement des capacités, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session. M. Reinaldo Figueredo avait été chargé de coordonner la préparation et l'exécution d'activités de formation, en collaboration avec les divisions. La CNUCED ne partait pas de zéro : de nombreuses activités étaient déjà en cours et serviraient de tremplin. On pouvait citer à cet égard l'organisation de séminaires et de manifestations spéciales sur le commerce international, l'investissement et les services, les activités de deux réseaux de formation (TRAINMAR et TrainForTrade) et les activités exécutées dans le cadre de certains projets (SIAM, SYDONIA, EMPRETEC et SYGADE). Une formation était également dispensée dans les domaines suivants : gestion des risques, investissement étranger, planification stratégique dans la construction navale, gestion des ports et pôles commerciaux. Ces activités et projets de coopération technique du secrétariat étaient étayés par

---

<sup>1</sup> Les participants aux consultations ont approuvé les thèmes et les dates de la première session des commissions ainsi que des réunions d'experts connexes (voir l'annexe III). Au sujet de la note sur l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, ils ont décidé d'appliquer à l'essai les recommandations y figurant, pendant un an, et de faire le point de la situation à la fin du premier cycle de réunions, le 24 mars 2001.

des réunions et échanges de vues entre experts, techniciens et délégations. La tendance était à leur intégration.

31. La question du rôle, de la composition et de la taille de l'organe consultatif qui devait être créé par le Conseil du commerce et du développement conformément au paragraphe 166, en consultation avec les États membres et le secrétariat, revêtait une importance particulière. Cet organe devrait d'abord faire le point des activités existantes, déterminer celles qui avaient besoin d'être renforcées et coordonnées, évaluer les ressources supplémentaires nécessaires et concevoir des programmes de formation pouvant être utilisés par la CNUCED à Genève ainsi que par d'autres organisations, y compris des programmes de téléenseignement.

32. Pour établir ce nouvel organe, la CNUCED comptait mettre à profit l'expérience d'autres organismes des Nations Unies, comme l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); elle ferait ensuite des propositions au sujet de sa composition. La réussite dépendrait aussi du concours apporté par les gouvernements et d'autres organisations œuvrant dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, ainsi que de la coopération de la CNUCED avec des mécanismes comme le nouvel Institut international pour le commerce et le développement. Celui-ci avait été créé pour former à un coût bien moindre non seulement des Thaïlandais, mais encore des ressortissants de tous les pays de la région et notamment de PMA comme le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Myanmar. Un autre mécanisme, le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés, serait examiné l'été prochain par les chefs des six organismes participants, pendant le débat de haut niveau du Conseil économique et social. La coopération entre la CNUCED et les organisations commerciales basées à Genève était chaque jour plus étroite, ce qui se traduirait par une meilleure intégration des activités conjointes.

33. La représentante des **États-Unis** a demandé si un calendrier était prévu pour l'application du paragraphe 166 du Plan d'action.

34. Le représentant de l'**Uruguay** a dit qu'il se félicitait de la nomination d'un coordonnateur, mais que le Plan d'action prévoyait non pas la création de nouvelles structures mais plutôt une réorganisation du secrétariat. Il a demandé qu'une proposition précise soit formulée avant le mois de septembre.

35. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que les programmes de formation proposés devraient être fondés sur les connaissances et l'expérience spéciales acquises par le secrétariat, et qu'il n'apparaissait pas nécessaire de créer une nouvelle structure.

36. Le représentant de la **Suisse** pensait qu'il fallait définir plus précisément la teneur des programmes de formation, qui devraient apporter une "valeur ajoutée" aux pays bénéficiaires. Les membres de l'organe consultatif devraient être choisis de façon transparente et on devait définir clairement les fonctions de cet organe.

37. Pour le représentant du **Pakistan**, la question de l'application du paragraphe avait occulté l'intention première. Il fallait donc encourager de larges consultations pour recentrer le débat.

38. Le représentant du **Brésil** considérait que le champ des programmes de formation et des activités du coordonnateur ne devrait pas être limité aux domaines de la CNUCED.
39. De l'avis du représentant de la **Bolivie**, le paragraphe 166 répondait à un besoin impérieux et on ne devait pas l'engoncer dans un carcan. Il espérait que des propositions concrètes seraient présentées en septembre.
40. De l'avis du représentant du **Maroc**, le Conseil devrait donner la priorité aux discussions avec le coordonnateur, établir un calendrier pour mettre les choses en route rapidement, et dresser une liste des questions à examiner.
41. Le représentant de **Cuba** jugeait urgent de donner suite au paragraphe 166 et d'établir un calendrier. Il ne fallait pas circonscrire les activités aux domaines de compétence de la CNUCED.
42. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit qu'il faudrait mener la tâche à bien avant le mois de septembre et présenter des propositions au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme suffisamment longtemps avant la session d'octobre du Conseil du commerce et du développement. Un certain degré d'initiatives devrait être défini au cours des consultations. Le fait était que certains aspects du paragraphe 166 n'étaient pas clairs : les délégations avaient dû travailler sous pression à Bangkok et n'avaient pas eu le temps d'en étudier toutes les incidences. Le secrétariat n'avait nullement l'intention de modifier des projets de formation qui avaient largement fait leurs preuves; il était indispensable d'en respecter la spécificité et d'en étudier les aspects novateurs qui pourraient servir à féconder d'autres projets. Il s'agissait non pas de remettre en cause des projets efficaces, qui devaient au contraire être soutenus, mais d'accroître la valeur ajoutée des activités de la CNUCED - tâche plus difficile, mais aussi plus créative - et d'arrêter les orientations futures.
43. À cet égard, on pouvait citer l'exemple de la préparation des pays en développement aux prochaines négociations commerciales - condition nécessaire, mais non suffisante, de leur réussite dans le système commercial mondial. Il fallait également examiner des problèmes de production et d'approvisionnement, ce qui exigeait une démarche pluridisciplinaire de la part des partenaires de la CNUCED et de ses propres divisions. La question était de savoir comment intégrer leurs efforts respectifs et assurer leur complémentarité. Les débats du nouvel organe consultatif devaient être axés sur ce point et la CNUCED avait un rôle spécial à jouer dans ce domaine.

## Chapitre II

### EXAMEN DU CALENDRIER DES RÉUNIONS

(Point 3 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point à la reprise de la réunion, le Conseil était saisi du document suivant :

"Calendrier des réunions de la CNUCED" (TD/B/EX(24)/L.4).

45. Le Président du Conseil a dit que le calendrier, approuvé aux consultations qu'il avait tenues le 31 mars 2000, portait sur le reste de l'an 2000 et le premier trimestre de 2001. Il y avait eu deux modifications par la suite : la trente-sixième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se tiendrait du 11 au 15 septembre, et la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives aurait lieu du 25 au 29 septembre.

#### *Décision*

46. À sa 913<sup>ème</sup> séance plénière, le 12 mai 2000, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions, tel que modifié. (Pour le calendrier révisé, voir le document TD/B/INF.193.)

### Chapitre III

#### QUESTIONS DIVERSES

(Point 4 de l'ordre du jour)

47. À la première partie de la réunion, le secrétariat a présenté son nouveau rapport et le CD sur le thème "Building Confidence" (renforcement de la confiance), concernant le commerce électronique et le développement, ainsi que la version sur CD-ROM du Manuel de statistique de la CNUCED.

**a) Ordre du jour de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement**

48. À la reprise de la réunion, le **Secrétaire général de la CNUCED** a annoncé que des consultations auraient lieu la semaine suivante sur le thème de la réunion de haut niveau. Il serait bon de choisir un sujet d'actualité particulièrement important pour le développement, sur lequel le secrétariat ait le temps d'établir la documentation voulue. Trois thèmes étaient envisagés : fusions et acquisitions; financement du développement; cohérence des politiques.

**Décision**

49. À sa 913<sup>ème</sup> séance plénière, le 12 mai 2000, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session, à l'exception du thème de la réunion de haut niveau, sur lequel le Secrétaire général a été prié de poursuivre ses consultations. (L'ordre du jour provisoire approuvé figure dans l'annexe IV).

**b) Projet de décision présenté par le Bangladesh au nom des pays les moins avancés**

50. Pour l'examen de ce point à la reprise de sa réunion, le Conseil était saisi du document suivant :

"Projet de décision soumis par le Bangladesh, coordonnateur des pays les moins avancés" (TD/B/EX(24)/L.6).

51. Le coordonnateur des **pays les moins avancés** à Genève (Bangladesh), présentant le projet de décision, a expliqué qu'il était proposé au Conseil de créer un organe intergouvernemental permanent chargé de suivre globalement les progrès de l'application des mesures en faveur des PMA – organe dont l'absence se faisait cruellement sentir. Cela permettrait d'intégrer les questions concernant les PMA dans les travaux du mécanisme intergouvernemental et d'accroître la synergie.

52. Après la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, un mécanisme intergouvernemental de surveillance deviendrait absolument indispensable. L'idéal serait d'assurer le suivi à deux niveaux : à l'échelon de la CNUCED et à l'échelle intergouvernementale - faute de quoi on n'aboutirait à rien. Les consultations avec les délégations montraient que, même si l'idée était très bien accueillie, il faudrait sans doute du

temps pour parvenir à un large consensus sur la question. Le coordonnateur proposait donc l'organisation prochaine de consultations, sous la houlette du Président.

53. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) se félicitait du projet de décision, qui venait à point nommé dans les préparatifs de la troisième Conférence sur les PMA et permettrait à ces pays d'aller de l'avant. L'organe intergouvernemental proposé se réunirait deux fois : à l'automne de 2000, pendant la session ordinaire du Conseil, puis au printemps de 2001, pour parler de la Conférence.

54. Le représentant d'**Haï ti** a dit que le mécanisme proposé permettrait une meilleure coordination entre les PMA et nécessiterait un appui financier. Il fallait souligner la nécessité de renforcer la capacité d'exportation des PMA, de réduire leur marginalisation et d'accroître leur contribution à l'économie mondiale.

55. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraï be** (Équateur) a déclaré que celui-ci n'avait rien contre le projet de décision, mais qu'il ne pouvait pas encore l'avaliser car il n'y avait eu aucune réunion de coordination sur ce texte. Cela se ferait toutefois prochainement.

56. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Malaisie) a dit que son groupe ne s'était pas réuni pour examiner le projet, mais l'approuverait sans difficulté car le texte méritait l'appui de tous les États membres de la CNUCED. Des consultations devraient être organisées.

57. Le représentant de **Cuba** a déclaré qu'au Sommet du Sud tenu par le Groupe des 77 à La Havane en avril 2000, presque tous les membres du Groupe s'était déclarés préoccupés par la marginalisation croissante des PMA et avaient instamment prié la communauté internationale de réagir. Le projet de décision offrait un bon moyen de s'attaquer aux problèmes de financement et d'infrastructure, dans le cadre de la CNUCED, conformément aux recommandations formulées lors du Sommet. La délégation cubaine appuyait ce projet.

58. Le représentant du **Burundi** soutenait le projet de décision qu'il jugeait extrêmement utile. Il devrait être approuvé avant la prochaine réunion du Conseil ou avant la fin de l'année, afin que les PMA bénéficient de l'appui constant de la CNUCED.

59. Le représentant de la **Chine** a dit que celle-ci compatissait au sort des PMA et soutiendrait tout effort entrepris par la CNUCED, en tant que principal organisme des Nations Unies chargé des questions concernant ces pays, dans le cadre du projet de décision.

60. Le représentant du **Soudan** estimait que le projet de décision renforcerait les activités de la CNUCED en faveur des PMA ainsi que les initiatives nationales et internationales prises en vue de la Conférence.

61. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que les activités exécutées par l'Union en vue de la Conférence témoignaient de son engagement en faveur des PMA en général. L'UE appuyait le projet de décision.

62. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que la troisième Conférence sur les PMA serait décisive pour l'application concrète des décisions de Bangkok. Il a rendu compte des

entretiens qu'il avait eus récemment à Washington avec des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, et à Bruxelles avec les représentants de la Commission européenne, de l'UE et de la Belgique. Ce serait la première fois que l'UE accueillerait collectivement une grande conférence en faveur des pays en développement.

63. Le nouvel accord qui serait signé en juin, à Suva, par l'UE et le groupe des États ACP et qui remplacerait la quatrième Convention de Lomé constituerait une étape importante dans la préparation de la Conférence, car 39 PMA faisaient partie de ce groupe. Le succès de la Conférence dépendait non seulement de la CNUCED, mais encore - et pour beaucoup - des efforts d'autres organisations et des États membres.

64. Il fallait espérer que les discussions en cours à l'OMC sur les accords d'accession aboutiraient à des résultats concrets et non à de simples promesses. La CNUCED ne pouvait guère y contribuer : chacune des deux organisations devait se cantonner dans son domaine de compétence, sans empiéter sur celui de l'autre.

65. Les institutions de Bretton Woods participaient activement à l'étude de stratégies et plans de réduction de la pauvreté en faveur de certains pays en développement, dont la plupart étaient également des PMA. Leurs objectifs étaient différents mais devaient être complémentaires de ceux de la CNUCED et de la Conférence. La réduction de la pauvreté serait un des grands thèmes de la troisième Conférence sur les PMA, mais celle-ci devrait également s'intéresser à d'autres questions, notamment le rôle particulier de la CNUCED dans l'augmentation de la capacité de production de ces pays. La CNUCED n'avait pas de mandat spécial dans le secteur social ni dans le domaine de la pauvreté, mais ses activités devaient aider à combattre ce fléau.

66. L'organisation de la Conférence posait des problèmes pratiques, notamment parce qu'il s'agissait d'une conférence des Nations Unies et non pas de la CNUCED et que les préparatifs n'étaient pas centralisés à Genève. Des enseignements avaient été tirés du fait qu'aucune des deux conférences précédentes sur les PMA n'avait créé de mécanisme de suivi ou de surveillance approprié.

67. Le représentant du **Maroc** estimait que le projet de décision n'aiderait en rien les PMA. Le quatrième alinéa du préambule et le premier paragraphe du dispositif étaient contradictoires : intégrer les questions concernant les PMA dans les travaux du mécanisme intergouvernemental était une chose, mais créer un nouvel organe en était une autre. Il fallait mettre en œuvre les mesures en faveur des PMA qui avaient été décidées à Bangkok en prévision de la troisième Conférence sur ces pays. Il serait peu judicieux de se lancer dans une entreprise vouée à l'échec. Mieux valait respecter les engagements pris à Bangkok, qui impliquaient déjà un gros travail en faveur des PMA.

### *Décision*

68. À sa 913<sup>ème</sup> séance plénière, le 12 mai 2000, le Conseil s'est prononcé pour l'organisation de consultations sur le projet de décision, sous la direction du Président.

**c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil**

69. À sa 913<sup>ème</sup> séance plénière, le 12 mai 2000, le Conseil a noté qu'aucune nouvelle demande de désignation n'avait été soumise et que le nombre d'organismes intergouvernementaux admis à participer aux activités de la CNUCED étaient toujours de 108 (voir TD/B/IGO/LIST/2 et Add.1, 2 et 3).

**d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur**

70. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Demande présentée par la Coalition Jubilé 2000" (TD/B/EX(24)/R.1).

71. À sa 913<sup>ème</sup> séance plénière, le Conseil a noté qu'il y avait alors 189 ONG admises à participer aux travaux de la CNUCED, dont 105 dans la catégorie générale et 84 dans la catégorie spéciale (voir TD/B/NGO/LIST/3 et Add.1 et 2). Il a approuvé la demande de la Coalition Jubilé 2000 et décidé, sur la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, de désigner cette organisation aux fins de l'article 77 du règlement intérieur et de la classer dans la catégorie spéciale conformément au paragraphe 12 b) de sa décision 43 (VII), afin qu'elle puisse participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, ainsi que de la Commission d'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Le Conseil a également demandé à être informé plus tôt des demandes de désignation de ce type ainsi que des suspensions.

72. Le Conseil a prié le secrétariat de prendre bonne note de la demande formulée par le représentant de la **Chine** et approuvée par le représentant du **Japon**, tendant à ce que, pour faciliter les consultations, on donne aux délégations le temps d'examiner les questions considérées et, si nécessaire, de demander des instructions à leur gouvernement.

73. À la même séance, le Conseil a décidé de suspendre la participation des ONG suivantes qui n'avaient entretenu aucun rapport avec le secrétariat au cours des trois dernières années, et de les exclure de la liste tant qu'elles n'auraient pas repris contact avec la CNUCED : Association des entreprises africaines de commerce extérieur (ASATRADE); Association des autorités de pays en développement chargées du contrôle des activités d'assurance (AISADC); Association des zones franches d'Amérique latine et des Caraïbes (AZOLCA); Association des marques des États-Unis (USTA). Cette mesure était conforme à la décision 43 (VII) du Conseil, dont le paragraphe 4 stipulait que les organisations devaient s'engager à appuyer les travaux de la CNUCED et à promouvoir la connaissance de ses principes et activités.

74. Au sujet des ONG admises à participer aux travaux de la CNUCED, le Conseil a également noté que l'Association mondiale des zones franches industrielles avait été rebaptisée Association mondiale des zones industrielles mais conservait le sigle AMZFI, et que la Fondation internationale de Genève pour la promotion de l'entreprise (FIGPE) avait été rayée de la liste après avoir informé le secrétariat de la CNUCED qu'elle avait cessé ses activités.

e) **Autres questions**

75. La représentante des **États-Unis** a déclaré que les mesures concrètes prises par le Secrétaire général de l'ONU pour accroître la responsabilité devraient être mises en œuvre par tous les organes et organismes, y compris la CNUCED. Toutes les missions devraient aider le secrétariat à trouver les meilleurs candidats pour les postes de direction vacants à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement ainsi qu'à la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie. Il importait tout particulièrement de rechercher des candidats hautement qualifiés venant de régions sous-représentées d'Afrique et d'Asie.

76. Le représentant de la **Bolivie** a demandé que la traduction espagnole du paragraphe 2 du document TD/B/WP/L.96 soit révisée compte tenu du paragraphe 36 du Plan d'action de Bangkok.

77. Le représentant du **Portugal** a réclamé pour la troisième fois la liste des mémorandums d'accord signés par le secrétariat avec des organisations nationales.

## Chapitre IV

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la réunion

78. La première partie de la vingt-quatrième réunion directive du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 24 mars 2000, et la seconde partie le 12 mai 2000. La réunion a été ouverte par M. Philippe Petit (France), Président du Conseil.

#### B. Bureau du Conseil à sa vingt-quatrième réunion directive

79. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-sixième session, le Bureau du Conseil à la vingt-quatrième réunion directive était le suivant :

<i>Président :</i>	M. Philippe Petit	(France)
<i>Vice-Présidents :</i>	Mme Fayza Abounaga	(Égypte)
	M. Munir Akram	(Pakistan)
	M. Krit Garnjana-Goochorn	(Thaïlande)
	M. Koichi Haraguchi	(Japon)
	M. Walter Lewalter	(Allemagne)
	M. George Moose	(États-Unis d'Amérique)
	M. Goce Petreski	(Ex-République yougoslave de Macédoine)
	M. Camilo Reyes-Rodriguez	(Colombie)
	M. Ronald Saborío Soto	(Costa Rica)
	M. Vasily Sidorov	(Fédération de Russie)
<i>Rapporteur :</i>	M. Xolisa M. Mabhongo	(Afrique du Sud)

#### *C. Adoption de l'ordre du jour*

(Point 1 de l'ordre du jour)

80. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(24)/1). (Voir l'annexe I.)

#### *D. Rapport du Conseil sur sa vingt-quatrième réunion directive*

(Point 5 de l'ordre du jour)

81. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport de sa vingt-quatrième réunion directive, sous l'autorité du Président.

**ANNEXES**

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DIRECTIVE  
DU CONSEIL**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi des résultats de la dixième session de la Conférence
3. Examen du calendrier des réunions
4. Questions diverses
5. Rapport du Conseil sur sa vingt-quatrième réunion directive

**Annexe II****PARTICIPATION\***

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Jordanie
Albanie	Kenya
Algérie	Koweït
Allemagne	Liban
Arabie saoudite	Luxembourg
Argentine	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Malte
Azerbaïdjan	Maroc
Bangladesh	Maurice
Barbade	Mexique
Bélarus	Mongolie
Belgique	Népal
Bolivie	Norvège
Brésil	Nouvelle-Zélande
Bulgarie	Panama
Burundi	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Croatie	Pologne
Cuba	Portugal
Égypte	République de Corée
Équateur	République de Moldova
Espagne	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
ex-République yougoslave de Macédoine	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Singapour
Gabon	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Ghana	Soudan
Guatemala	Sri Lanka
Guinée	Suède
Haïti	Suisse
Honduras	Thaïlande
Inde	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Ukraine
Islande	Uruguay
Israël	Venezuela
Italie	Viet Nam
Jamahiriya arabe libyenne	Yémen
Jamaïque	Zambie
Japon	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(24)/INF.2.

2. Les États membres suivants de la CNUCED, qui ne font pas partie du Conseil, étaient représentés à la réunion en qualité d'observateurs :

Lesotho  
Rwanda  
Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre Sud  
Communauté européenne  
Ligue des États arabes  
Organisation arabe du travail.

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Fonds monétaire international  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale du commerce.

5. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés était représenté à la réunion.

6. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était également représenté.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

*Catégorie générale*

Engineers of the World  
Chambre de commerce internationale  
Confédération internationale des syndicats libres  
Conseil international des femmes  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies  
Organisation internationale de normalisation  
Organisation internationale de perspective mondiale.

### Annexe III

## QUESTIONS À INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SESSION DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS D'EXPERTS CONNEXES

### A. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (26 février – 2 mars 2001)

- Utilisation durable des ressources biologiques

    Systèmes et expérience des pays en matière de protection des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques (30 octobre – 1er novembre 2000)

- Principales préoccupations des pays en développement dans le domaine de l'agriculture

    Incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales  
(24-26 juillet 2000)

- Comment accroître la contribution de certains services au développement des pays du tiers monde

    Expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation : exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays du tiers monde (23-25 octobre 2000)

- Analyse des problèmes d'accès aux marchés rencontrés par les pays en développement

    Incidence des mesures antidumping et des mesures compensatoires  
(4-6 décembre 2000)

### B. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (12-16 février 2000)

- Incidence des flux internationaux d'investissements sur le développement

    Fusions et acquisitions : mesures visant à maximaliser les effets positifs et à minimaliser les éventuels effets négatifs éventuels de l'investissement international  
(date à déterminer)

- ISAR

    Promotion de la transparence et de l'information financières : comptabilité des PME  
(3-5 juillet 2000)

- Questions de politique internationale

Mesures pouvant être prises par les pays d'origine (8-10 novembre 2000)

**C. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (22-26 janvier 2001)**

- Renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : Incidences de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels dans les pays en développement

Commerce électronique et tourisme (18-20 septembre 2000)

Mise en valeur des ressources humaines et formation dans les services d'appui au commerce :

les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier aux PMA (2-4 octobre 2000)

- Renforcement de la compétitivité des PME dans le cadre de l'IED dans les pays en développement

Les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME (27-29 novembre 2000)

**D. Réunion directive du Conseil du commerce et du développement**

26 mars 2001 – Commission A

28 mars 2001 – Commission B

30 mars 2001 – Commission C

**Annexe IV****ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SEPTIÈME  
SESSION DU CONSEIL****1. Questions de procédure :**

- a) Élection du Bureau
- b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
- c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
- d) Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil

**2. Réunion de haut niveau : (thème à déterminer)****3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : crise et reprise sur les marchés nouveaux****4. Progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :**

- a) Le financement du développement dans les PMA
- b) État des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

**5. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : les flux financiers et la croissance économique en Afrique****6. Coopération technique :**

- a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
- b) Examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

**7. Autres questions relatives au commerce et au développement :**

Développement progressif du droit commercial international : trente-troisième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

8. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Examen du calendrier des réunions
  - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport

-----